

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 21 janvier 2021 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2021 de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur principal de la protection judiciaire de la jeunesse

NOR : JUSF2102047A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 21 janvier 2021, est autorisée, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur principal de la protection judiciaire de la jeunesse.

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur principal au titre de l'année 2021 sera fixé ultérieurement par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice.

Les inscriptions s'effectuent par voie électronique à partir du mardi 2 février 2021 sur le site internet du ministère de la justice à l'adresse suivante : www.lajusticerecrute.fr.

La date de fin de saisie des inscriptions sur le site internet du ministère de la justice est fixée au jeudi 4 mars 2021, à 23 h 59, heure de Paris, date de clôture des inscriptions.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats conservent la possibilité de retirer le dossier imprimé établi à cette fin jusqu'au jeudi 4 mars 2021, le cachet de la poste faisant foi, en écrivant à l'adresse de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse ou le cas échéant à la direction territoriale d'outre-mer (liste jointe). La date limite de dépôt des dossiers imprimés est fixée au jeudi 4 mars 2021, le cachet de la poste faisant foi.

Afin de finaliser leur inscription, les candidats devront adresser les pièces justificatives listées dans la notice d'inscription disponible sur le site internet du ministère de la justice, au plus tard le jeudi 4 mars 2021, le cachet de la poste faisant foi, en recommandé avec avis de réception à l'adresse de la direction interrégionale ou le cas échéant à la direction territoriale d'outre-mer d'inscription (liste jointe). Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions sera rejeté.

Les pièces justificatives comprennent une fiche d'inscription qui devra être dûment complétée et validée par le service des ressources humaines du candidat. Cette fiche est disponible sur le portail de la protection judiciaire de la jeunesse du ministère de la justice et sur le site internet du ministère de la justice (www.lajusticerecrute.fr). L'attention des candidats est appelée sur le fait que la transmission d'une fiche non validée et non signée par le service ressources humaines entraîne l'irrecevabilité de l'inscription. Le candidat est seul responsable de l'envoi de cette fiche dans les délais requis.

La date limite d'envoi des certificats médicaux pour les candidats demandant un aménagement d'épreuve, est fixée au lundi 22 mars 2021 conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.

En complément de cette inscription en ligne, les candidats devront retourner un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) qu'ils auront constitué en vue de l'épreuve orale d'admission décrite dans l'arrêté du 16 juillet 2019 fixant les règles relatives à l'organisation générale et à la nature de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'éducateur principal de la protection judiciaire de la jeunesse. Ce dossier, ainsi que son guide de remplissage, sont téléchargeables sur le site internet du ministère de la justice.

Le dossier de RAEP devra être retourné par voie postale, au plus tard le mercredi 7 juillet 2021, le cachet de la poste faisant foi, en recommandé avec accusé de réception, en un exemplaire papier à l'adresse suivante : DPJJ/SDRHRs/Bureau RH1/Section recrutement, 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex.

En outre, le dossier de RAEP devra être envoyé par voie dématérialisée en un seul fichier au format .PDF à l'adresse mail suivante : concours.dpjj-sdrhrs-rh1@justice.gouv.fr, au plus tard le mercredi 7 juillet 2021, à 23 h 59, heure de Paris.

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu dans la direction interrégionale ou direction territoriale d'outre-mer d'inscription le jeudi 29 avril 2021.

L'épreuve orale d'admission aura lieu en région Ile-de-France à partir du lundi 20 septembre 2021.

La composition du jury et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet d'un arrêté ultérieur du garde des sceaux, ministre de la justice.

Direction interrégionale/territoriale d'outre-mer	Régions administratives concernées	Adresse et coordonnées
Direction interrégionale GRAND CENTRE	Bourgogne, Franche Comté, Centre Val de Loire Départements : 18-21-25-28-36-37-39-41-45- 58-70-71-89-90	30, boulevard Clémenceau CS 27051 21070 DIJON Cedex ☎ 03.45.21.84.16 ou 14 ✉ dirpjj-grand-centre@justice.fr
Direction interrégionale CENTRE EST	Rhône-Alpes, Auvergne Départements : 01-03-07-15-26-38-42-43-63- 69-73-74	75, rue de la Villette - BP 73269 69404 LYON Cedex 03 ☎ 04.72.33.06.40 ✉ concours.dirpjj-centre-est@justice.fr
Direction interrégionale GRAND EST	Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine Départements : 08-10-51-52-54-55-57-67-68- 88	109, boulevard d'Haussonville - CS 14109 54041 NANCY Cedex ☎ 03.83.40.01.85 ✉ concours.dirpjj-grand-est@justice.fr
Direction interrégionale GRAND OUEST	Bretagne, Pays-de-la-Loire, Basse Normandie, Haute Normandie Départements : 14-22-27-29-35-44-49-50-53- 56-61-72-76-85	6, place des colombes – CS 20804 35108 RENNES Cedex 3 ☎ 02.99.87.95.10 ✉ concours.dirpjj-grand-ouest@justice.fr
Direction interrégionale GRAND NORD	Hauts de France (Nord-Pas-de- Calais, Picardie) Départements : 02-59-60-62-80	123, boulevard de la Liberté – CS 20009 59042 LILLE Cedex ☎ 03.20.21.83.50 ✉ concours.dirpjj-grand-nord@justice.fr
Direction interrégionale ILE-DE-FRANCE	Ile de France Départements : 75-77-78-91-92-93-94-95	21/23 rue Miollis – Bâtiment C 75015 PARIS ☎ 01.49.29.28.60 ✉ concours.dirpjj-idf-om@justice.fr
Direction interrégionale SUD	Occitanie (Languedoc- Roussillon, Midi-Pyrénées) Départements : 09-11-12-30-31-32-34-46-48- 65-66-81-82	371, rue des Arts - CS 67633 31676 LABEGE Cedex ☎ 05.61.00.79.00 ✉ concours.dirpjj-sud@justice.fr
Direction interrégionale SUD EST	Provence, Alpes, Côte d'Azur, Corse Départements :	158 A, rue du Rouet CS 10 008 13295 MARSEILLE Cedex 08

	2A-2B-04-05-06-13-83-84	☎ 04.96.20.63.40 ✉ concours.dirpjj-sud-est@justice.fr
Direction interrégionale SUD OUEST	Nouvelle Aquitaine (Aquitaine, Limousin, Poitou- Charentes) Départements : 16-17-19-23-24-33-40-47-64- 79-86-87	8, rue Poitevin - CS 11508 33062 BORDEAUX Cedex ☎ 05.56.79.14.49 ✉ concours.dirpjj-sud-ouest@justice.fr
Direction territoriale Guadeloupe	Guadeloupe Département : 971	Petit Pérou - 97139 ABYMES BP 601 - 97176 LES ABYMES Cedex ☎ 05.90.21.18.42 - Fax: 05.90.90.37.73 ✉ dtppj-pointe-a-pitre@justice.fr
Direction territoriale Guyane	Guyane Département : 973	22bis, rue François Arago – BP 1161 - 97345 CAYENNE Cedex ☎ 05.94.28.73.10 - Fax: 0594.30.96.90 ✉ ddppj-cayenne@justice.fr
Direction territoriale Martinique	Martinique Département : 972	14, rue Blénac - BP 1014 – 97208 FORT DE FRANCE Cedex ☎ 05.96.70.75.30 ✉ dtppj-fort-de-france@justice.fr
Direction territoriale Mayotte	Mayotte Département : 976	Immeuble EL FAROUK Rond-Point EL FAROUK BP 1343 97600 KAWENI ☎ 02.69.60.76.30 / 31 - Fax: 0269.60.76.33 ✉ dtppj-mamoudzou@justice.fr
Direction territoriale Polynésie	Polynésie Département : 987	Immeuble PAPINEAU 1er étage BP 547 98713 PAPEETE TAHITI ☎ 00.689.50.05.20 / 49 - Fax: 00.689 48.07.00 ✉ ddppj-papeete@justice.fr
Direction territoriale Réunion	Réunion	Parc Technologique 10 rue René DEMARNE

	Département : 974	97490 SAINTE-CLOTILDE. ☎ 02.62.90.96.70 ✉ dtppj-st-denis-de-la-reunion@justice.fr
--	-------------------	--